



Localisation :

Aire des Chemins de traverse
Camping à régime déclaratif
Maison forestière de Charbonnières
9 chemin du val Clavin
52160 AUBERIVE
03 25 84 71 69
06 98 91 71 86
cin.auberive@ligue52.org
www.chemindetraverse52.org

Gestionnaire :

Centre d'Initiation à la nature d'Auberive (CIN)
Ligue de l'enseignement de Haute-Marne
Maison de Pays
3 rue fermiers - BP9
52160 AUBERIVE
03 25 84 71 86
06 98 91 71 86
cin.auberive@ligue52.org
www.chemindetraverse52.org

Contrat de location de roulotte 2021

Entre

Le Centre d'Initiation à la nature (CIN)
Ligue de l'enseignement de Haute-Marne
Maison de Pays
3 rue fermiers
BP9
52160 AUBERIVE

Et

Mr/Mme :
Adresse :
.....
.....
Code Postal : Ville : Pays :
Téléphone : Portable :
Mail :

Locataire d'une roulotte des Chemins de traverse à Auberive.

Nombre de personnes :
Dont : adulte(s) et enfant(s)
Dates du séjour : Du 2021 au 2021
Heure d'arrivée : Heure de départ (dans les cadres horaires ; voir ci-dessous)

Tarifs : 100 € par nuitée

Montant de la location : €

Règlement : montant : Espèces Chèque Virement

La taxe de séjour, de 0,22 € par jour et par personne de plus de 13 ans, est en sus du montant de la location.

Assurance annulation : 2 €/personne/nuitée en sus du montant de la location.

Je, soussigné, déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales de location jointes au présent document.

Fait à, le

Signature du client avec la mention manuscrite « lu et approuvé » :

Conditions générales de location

Règlement

Montant du séjour à verser en intégralité à la réservation. Réception du règlement dans les 7 jours suivants votre demande. Attention, votre option de réservation peut être levée en cas de retard de paiement du séjour, le délai d'option étant fixé à 7 jours.

Moyens de paiement acceptés

- Virement bancaire : code banque : 15135 code guichet : 00460 N° compte: 08104478322 Clé : 38
Domiciliation : Caisse d'Epargne de Champagne Ardenne
- Chèque à l'ordre de la Ligue de l'enseignement de Haute-Marne (comptes français uniquement).
- Chèques Vacances
- Vacaf

Attention : il est impératif d'indiquer la référence de votre réservation (nom, date, nombre) avec votre paiement.

Capacité d'accueil :

Le nombre de personnes maximum est de 4 par roulotte et de 20 personnes maximum sur le site. Il ne peut être dépassé pour des raisons de législation, de sécurité et d'assurance.

Règles de sécurité:

Feu : il est interdit de faire du feu en dehors des 2 places à feu. Les consignes doivent être formellement respectées.

Cuisine : la cuisson des aliments se fait sur le gaz 2 feux qui se situent dans la kitchenette de la roulotte.

Site : respecter la végétation alentour (haie, arbres), arbres : ne pas grimper dans les arbres aux alentours du site.

Durée de séjour :

La location du séjour est fixée à l'avance et ne peut être prolongée qu'avec l'accord du gestionnaire du camping. Pour tout raccourcissement de la durée déclaré moins de 10 jours avant la location, l'intégralité de la somme demandée initialement devra être versée.

Réservation :

La réservation devient effective après la signature du contrat et le versement du montant total de la location.

Annulation :

En cas d'annulation de la réservation plus de 10 jours avant l'arrivée prévue, 50 % du coût du séjour reste dû. Si l'annulation a lieu moins de 10 jours avant l'arrivée prévue, la totalité du coût du séjour est due.

Possibilité de souscrire une assurance annulation: tarif de 2 € par nuitée/personne qui devra être versée lors de la réservation avec le paiement.

Annulation en cas d'alerte météo :

En cas d'alerte météo orange avant votre arrivée avec des événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté, tels intempéries, tempête ou orage, le responsable du site se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre séjour en cabane à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. En cas de modification ou d'annulation de séjour par nos soins sur site en cas d'alerte météo orange, avec des événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté, tels intempéries, tempête ou orage, le responsable du site se réserve le droit d'annuler votre nuit dans la roulotte, pour des raisons de sécurité. Un relogement dans la maison forestière vous sera proposé selon nos disponibilités et sans supplément, et dans ce cas uniquement, vous bénéficierez d'une réduction de 50% sur un prochain séjour équivalent en roulotte dans les 12 mois courants. Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée. Uniquement si nous n'avons pas de solution de relogement disponible, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée (garantie annulation déduite) ou un report de date vous sera proposé dans les 12 mois courants.

Météo :

Le site des Chemins de traverse est situé en bordure de la forêt d'Auberive, sur le plateau de Langres, donc sujet à un climat de type continental marqué : fort contraste de chaleur en été entre le jour et la nuit. Le CIN propose un hébergement atypique au plus près de la nature. Il ne pourra se tenir responsable d'un départ anticipé pour cause de froid, humidité, ou autre raisons liées au confort. Le client se doit de se munir de vêtements et chaussures voire bottes adéquats et couvertures supplémentaire si nécessaire.

Paiement :

Règlement du montant total du séjour payé à la réservation.

Dépôt de garantie :

A votre arrivée nous vous demanderons le versement d'une caution de 200 € par roulotte pour couvrir le cas échéant le coût du matériel endommagé ou manquant et une remise en état des lieux. Payable par

chèque, il vous sera restitué lors de votre départ. Pendant votre séjour, nous vous demandons de respecter toutes les consignes de sécurité telles qu'elles vous auront été expliquées par le responsable du site. La caution vous sera restituée une fois la visite de contrôle et l'inventaire effectués et les clefs rendues. L'état des lieux sera non contradictoire en l'absence du locataire.

Horaires d'arrivée et de départ:

Horaires d'arrivée : locatifs disponibles de 16h à 19h. Tout retard doit être annoncé. En cas contraire, le locatif redevient disponible 24h après la date d'arrivée prévue.

Horaire de départ : entre 10h et 12h. Nous prévenir en cas de départ en début de journée.

Locatif :

La tente d'hôte est prévue 4 personnes (1 lit double et 1 lit superposé 2 x 1 place). Possibilité de rajouter un lit bébé.

Il est mis à votre disposition un gaz 2 feux, un nécessaire de cuisine et de vaisselle pour 4 personnes, un radiateur électrique, une table avec 2 chaises, 1 table extérieure avec 4 chaises. L'inventaire du matériel sera fait en début et en fin de location.

1 toilette sèche est attiré à la roulotte ainsi qu'un espace sanitaire collectif avec 2 douches et 2 éviers pour la vaisselle.

Départ :

La roulotte doit être libérée avant 12h. Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre que possible et de restituer le matériel confié à l'endroit indiqué.

Ménage : le ménage doit être effectué avant la remise des clefs (pelle et balayette, seau et lavette dans les roulottes, balais dans les sanitaires). En cas contraire, le client sera dans l'obligation de verser la somme de 30 € en dédommagement.

Il est demandé aux occupants de vider le seau des toilettes sèches dans l'aire de compostage située derrière la maison forestière et de le rendre propre (jet à votre disposition à côté de l'aire de compostage).

Mineurs :

Les mineurs ne sont pas autorisés à séjourner seuls sur le terrain.

Tout groupe sera représenté par un majeur désigné comme locataire et responsable en temps que tel. Celui-ci fera état de la déclaration en bon et due forme du séjour organisé.

Respect du site et de l'environnement :

Il est demandé de respecter les règles de sécurité ainsi que l'environnement, à savoir :

- Pas de prélèvement de bois dans la forêt proche. Nous mettons à votre disposition des caissettes de bois pour les poêles. Pas de feu en extérieur en dehors des deux places à feu. Pas de feu en période sèche.
- Respect des installations : tentes, roulottes, mobilier, plateformes, sanitaires, toilettes, clôtures
- Respect des ânes présents sur le site : ne rien leur donner à manger, ne pas effrayer, ne pas pénétrer dans les clos, garder les chiens en laisse.
- Respect des animaux d'élevage qui pâturent dans les clos alentours : ne pas pénétrer dans les clos, chiens tenus en laisse.
- Respect des animaux sauvages : garder des distances de sécurité pour ne pas troubler leur tranquillité, chiens tenus en laisse.
- Pas de cueillette : beaucoup de plantes sont rares voire protégées sur notre territoire. Pour les champignons, respect de la réglementation en vigueur (code forestier).

Dégradation :

Toute disparition ou dégradation de matériel sera facturée au prix d'achat.

Véhicules et circulation sur le site :

La circulation avec un véhicule motorisé est interdite dans l'aire de camping. Les voitures doivent être garées sur parking derrière la maison forestière ou en bordure de la voie communale. Des charriotes à bras sont mises à votre disposition pour apporter vos affaires dans les roulottes ou pour aller faire vos courses. Elles sont sous votre responsabilité durant le temps de séjour.

Tabac :

Il est formellement interdit de fumer dans les roulottes. Le tabac devra être « consommé » à l'extérieur des roulottes, les mégots éteints déposés dans les poubelles.

Animaux :

Nos amis les animaux domestiques ne sont pas admis dans nos roulottes. Anes et chiens ne font pas bon ménage. Les chiens doivent être tenus en laisse ou à l'attache. Ils ne doivent pas importuner le voisinage et les autres clients par des comportements dérangeants (divagation, aboiement, excréments, etc.).

